



COMMUNE DE LA VERRERIE

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2023

CREDIT D'INVESTISSEMENT - MESSAGE POUR LA COMMISSION FINANCIERE

1. Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets
2. Installation d'une sous-station avec échangeur de chaleur et chauffe-eau

Description

En application du devoir d'exemplarité des collectivités publiques et notamment des communes, ce projet fait suite à la première étape de la création d'un chauffage à distance pour trois bâtiments situés à Progens, présenté et accepté en assemblée communale en date du 14 décembre 2021.

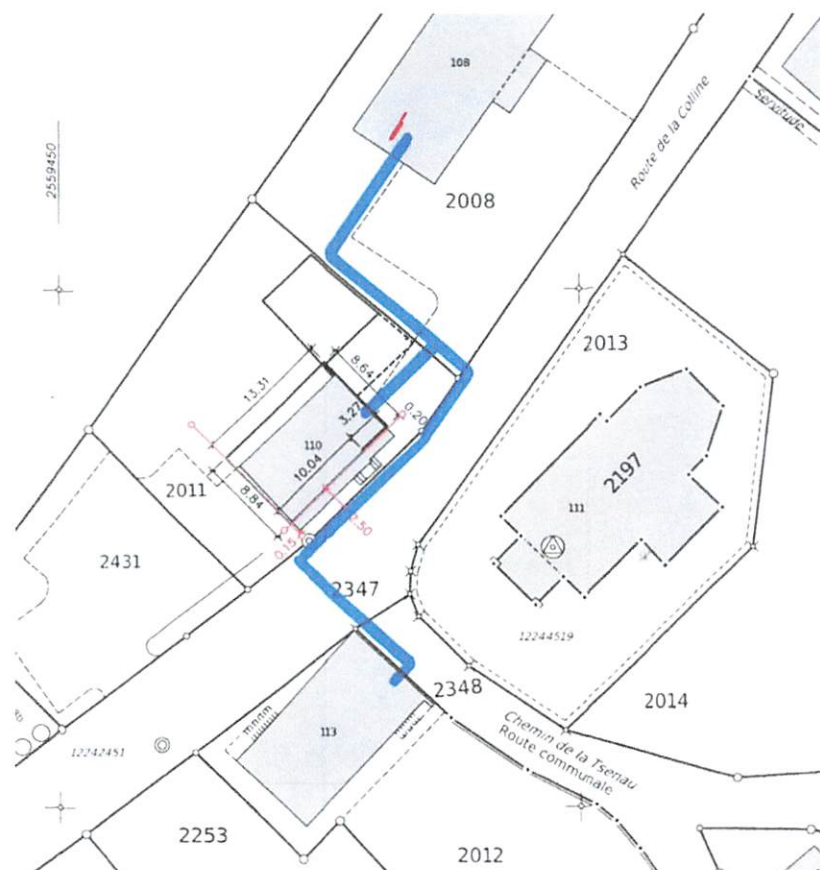
Deuxième étape

Position 1

Remplacement de la chaudière à mazout existante en sous-sol du bâtiment de l'administration communale à Progens, par une chaudière à pellets.

Position 2

Remplacement de la chaudière à mazout existante en sous-sol du bâtiment de de l'ancienne cure de Progens, par une sous-station chauffage raccordée à la chaudière à pellets.





COMMUNE DE LA VERRERIE

Position 1 remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets

1. Démontage installation existante production de la distribution de chaleur et citernes à mazout
2. Fourniture et installation de la production de chaleur avec une chaudière à pellets, accumulateur de chaleur, organes de commande et régulation
3. Cheminée et gaine technique selon recommandations AEAI
4. Montage et mise en service

MONTANT TOTAL PRODUCTION DE CHALEUR TTC Fr. 134'000.00

=====

Position 2 remplacement de la chaudière à mazout par une sous-station

1. Démontage installation existante production de la distribution de chaleur et de la citerne à mazout
2. Fourniture et pose de la sous-station avec compteur de chaleur et organes de commande et régulation
3. Montage et mise en service

MONTANT TOTAL PRODUCTION DE CHALEUR TTC Fr. 40'000.00

=====

Installation globale

- Production d chaleur bâtiment administration communale
- installation de la sous-station chauffage dans le bâtiment de l'ancienne cure

MONTANT TOTAL INSTALLATIONS TTC Fr. 174'000.00

=====

Déduction faite de la subvention probable Fr. 10'000.00

Progens, le 04 décembre 2023/JBJ